

ANNEXE III-D: ANALYSE DES DÉPENSES PAR BÉNÉFICIAIRE¹

Définitions et méthode

1. Le montant des dépenses par bénéficiaire est un indicateur qui vise à évaluer le coût moyen afférent à la fourniture d'une assistance à un bénéficiaire de niveau 1. Les bénéficiaires de niveau 1 sont les personnes qui reçoivent de la part du PAM une aide alimentaire ou des transferts de type monétaire qui ont pour but d'améliorer leur situation sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
2. Deux mesures sont utilisées: les dépenses journalières par bénéficiaire et les dépenses annuelles par bénéficiaire. La première est obtenue en divisant le montant total des dépenses par le nombre total correspondant de transferts quotidiens, lui-même calculé en multipliant le nombre de jours pour lesquels une assistance est fournie par le nombre de bénéficiaires, tels qu'ils sont indiqués dans les rapports de distribution. La seconde est obtenue en divisant le montant total des dépenses annuelles par le nombre total de personnes recevant une assistance au titre d'un ou de plusieurs programmes mis en œuvre par le PAM au cours de l'année considérée. Un cycle d'assistance plus long est susceptible de faire augmenter le montant des dépenses annuelles par bénéficiaire sans effet sur les dépenses journalières, tandis qu'une diminution des rations a une incidence sur les dépenses tant journalières qu'annuelles.

Résultats de 2022

3. Le montant effectif des dépenses par bénéficiaire enregistrées en 2022 a dépassé le montant prévu, comme indiqué dans le tableau 1. Entre le moment où les dépenses par bénéficiaire ont été estimées au titre du Plan de gestion du PAM pour 2022-2024, en 2021, et la fin 2022, les prix des produits alimentaires et des carburants ont flambé, entraînant une hausse des dépenses du PAM liées aux achats. De plus, face à l'augmentation des prix de détail, le PAM a dû accroître la valeur des transferts de type monétaire pour permettre aux bénéficiaires de conserver leur pouvoir d'achat. Il a été tenu compte de cette évolution dans les révisions budgétaires réalisées depuis l'adoption du Plan de gestion 2022-2024. On trouvera de plus amples informations au sujet des principaux moteurs de l'inflation au paragraphe 6 de la présente annexe.

Modalité	Montant prévu*	Montant effectif
Produits alimentaires	0,34	0,36
Transferts de type monétaire et bons-produits	0,46	0,52
Toutes modalités confondues	0,38	0,41

* Chiffres tirés du "Plan de gestion du PAM pour 2022-2024" (WFP/EB.2/2021/5-A/1/Rev.1), tableau III.7.

¹ Le montant des dépenses par bénéficiaire correspond aux sommes engagées par le PAM au profit de chacune des personnes bénéficiant d'une assistance. Bien que ces dépenses soient assimilées à un coût, on pourrait, d'un point de vue plus large tenant compte des avantages sociaux et économiques des programmes du PAM, les considérer comme des investissements. En offrant une assistance alimentaire aux personnes qui en ont besoin, le PAM contribue à faire reculer la faim, la malnutrition et l'insécurité alimentaire, ce qui a de nombreuses retombées positives aux niveaux individuel, familial et communautaire.

**TABLEAU 2: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE
(TRANSFERTS SOUS FORME DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS)**

Domaine d'activité*	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de transferts quotidiens	Dépense journalière par bénéficiaire (en dollars)
Création d'actifs communautaires et familiaux	294 566 880	0,52	410 790 842	0,62	4 584 840	0,65	709 942 562	0,58
Mesures de protection contre les chocs climatiques	2 048 300	0,53	86 577 686	0,31	203 250	0,78	88 829 236	0,31
Préparation aux situations d'urgence et action immédiate	8 894 075	0,58	66 820 485	0,37			75 714 560	0,39
Programmes de prévention de la malnutrition	1 392 316 073	0,26	97 175 501	0,69	52 590	0,58	1 489 544 164	0,29
Programmes en milieu scolaire	1 841 213 885	0,19	271 513 713	0,30	109 072 734	0,25	2 221 800 332	0,20
Programme de traitement de la malnutrition	1 243 450 202	0,45	4 632 205	0,69			1 248 082 407	0,45
Transferts de ressources non assortis de conditions	11 980 704 315	0,38	6 189 191 444	0,55	662 504 029	0,35	18 832 399 788	0,44
Total	16 763 193 730	0,36	7 126 701 876	0,54	776 417 443	0,34	24 666 313 049	0,41

* Les activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants ne figurent pas dans le tableau au motif qu'elles prennent essentiellement la forme d'un renforcement des capacités et n'incluent pas de transferts directs sous forme de produits alimentaires, de transferts de type monétaire ou de bons-produits.

**TABLEAU 3: MONTANT MOYEN DES DÉPENSES ANNUELLES PAR BÉNÉFICIAIRE
(TRANSFERTS SOUS FORME DE PRODUITS ALIMENTAIRES, TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET BONS-PRODUITS)**

Domaine d'activité	Produits alimentaires		Transferts de type monétaire		Bons-produits		Toutes modalités confondues	
	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)	Nombre de bénéficiaires	Dépense annuelle par bénéficiaire (en dollars)
Création d'actifs communautaires et familiaux	3 769 750	41	5 756 698	46	133 768	22	9 660 216	43
Mesures de protection contre les chocs climatiques	30 749	35	1 379 023	20	6 775	23	1 416 547	21
Préparation aux situations d'urgence et action immédiate	70 703	73	516 542	47			587 245	50
Programmes de prévention de la malnutrition	12 752 394	28	532 262	123	337	90	13 284 993	32
Programmes en milieu scolaire	19 388 154	18	2 775 737	27	1 243 181	22	23 407 072	19
Programmes de traitement de la malnutrition	14 174 123	39	70 907	45			14 245 030	39
Transferts de ressources non assortis de conditions	73 319 103	62	41 075 971	82	5 675 600	42	120 070 674	68
Total*	123 504 976	48	52 107 140	74	7 059 661	38	182 671 777	55

* Les montants indiqués sur cette ligne incluent les bénéficiaires qui reçoivent une assistance au titre de plusieurs programmes ou modalités de transfert. En 2022, le PAM a fourni une aide à 160 millions de personnes, dont certaines ont bénéficié de plusieurs programmes dans divers domaines d'activité.

Analyse et interprétation

4. En 2022, les dépenses totales du PAM ont augmenté de 34 pour cent par rapport à 2021, passant de 8,6 à 11,6 milliards de dollars, tandis que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 25 pour cent, passant de 128 millions à 160 millions. Partant, les dépenses annuelles par bénéficiaire ont augmenté de 5 pour cent, s'établissant à 55 dollars en 2022 contre 53 dollars en 2021, tandis que les dépenses par bénéficiaire et par jour d'assistance (c'est-à-dire les dépenses journalières par bénéficiaire) ont augmenté de 8 pour cent, passant de 0,38 dollar à 0,41 dollar. L'évolution de ces principaux indicateurs est récapitulée dans le tableau 4.

TABLEAU 4: ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES, DU MONTANT TOTAL DES DÉPENSES ET DU MONTANT DES DÉPENSES JOURNALIÈRES PAR BÉNÉFICIAIRE (2021-2022)		
Indicateur	2021	2022
Nombre total de bénéficiaires	128 millions	160 millions
Montant total des dépenses	8,6 milliards de dollars	11,6 milliards de dollars
Dépenses journalières par bénéficiaire	0,38 dollar	0,41 dollar

5. L'augmentation record du nombre de bénéficiaires ne s'est pas accompagnée d'une augmentation correspondante du volume de produits alimentaires distribués. Ainsi, entre 2021 et 2022, le nombre de bénéficiaires de l'assistance alimentaire a enflé de 22 pour cent, passant de 88,7 millions à 107,8 millions, mais le volume de produits alimentaires distribués n'a progressé que de 8 pour cent, passant de 4,4 à 4,8 millions de tonnes. Le nombre de bénéficiaires de transferts de type monétaire a quant à lui augmenté de 32 pour cent, passant de 37,2 millions à 49,0 millions; s'agissant des bons-produits, il est passé de 4,6 millions à 6,7 millions, soit une hausse de 46 pour cent. Le montant des transferts de type monétaire et de bons-produits effectués au cours de la même période a enregistré une progression similaire (40 pour cent), passant de 2,3 milliards de dollars en 2021 à 3,3 milliards de dollars en 2022.
6. La flambée des cours mondiaux des denrées alimentaires et des carburants s'est poursuivie en 2022. L'indice des prix des produits alimentaires établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a augmenté de 14 pour cent entre janvier et juin 2022, puis est redescendu au second semestre pour se rétablir, en décembre 2022, à un niveau proche de celui de janvier². Parallèlement, la Banque mondiale a fait état d'une hausse de 39 pour cent du prix moyen du pétrole brut entre janvier et juin 2022, suivie d'un recul au cours de la deuxième moitié de l'année³. Ainsi, si les dépenses engagées par le PAM en 2022 ont augmenté par rapport à 2021, cette augmentation était principalement due à l'inflation et non pas à un accroissement des rations ou à une prolongation de la durée de l'assistance. En outre, si la valeur des transferts de type monétaire a augmenté, les bénéficiaires ont vu leur pouvoir d'achat limité par l'inflation.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2022. [Indice FAO des prix des produits alimentaires](#).

³ Banque mondiale. 2022. [Commodity Markets Outlook](#).

7. Entre 2021 et 2022, la valeur journalière de l'assistance apportée par le PAM a augmenté moins vite que l'inflation, ce qui a parfois contraint le Programme à diminuer les prestations de sorte qu'une aide puisse être offerte au plus grand nombre possible. Cette situation témoigne des compromis qu'il faut trouver entre le nombre de bénéficiaires et la valeur des transferts en cas d'augmentation des besoins humanitaires. On trouvera, dans le tableau 5, des informations sur la valeur journalière de l'assistance fournie dans les cinq principaux domaines d'activité du PAM. Les activités relevant des autres domaines prennent essentiellement la forme d'un renforcement des capacités ou d'une prestation de services, les transferts directs à des bénéficiaires de niveau 1 étant limités. Partant, pour ces activités, il n'est pas possible de calculer la valeur journalière de l'assistance fournie au niveau des bénéficiaires.

TABLEAU 5: VALEUR JOURNALIÈRE DE L'ASSISTANCE FOURNIE*

Domaine d'activité	Produits alimentaires				Transferts de type monétaire et bons-produits			
	Valeur journalière moyenne des transferts (en dollars)	Coût journalier moyen des transferts (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire	Valeur des transferts en pourcentage des dépenses par bénéficiaire	Valeur journalière moyenne des transferts (en dollars)	Coût journalier moyen des transferts (en dollars)	Montant total des dépenses par bénéficiaire	Valeur des transferts en pourcentage des dépenses par bénéficiaire
Création d'actifs communautaires et familiaux	0,22	0,19	0,52	42	0,43	0,08	0,62	69
Programmes de prévention de la malnutrition	0,15	0,06	0,26	58	0,54	0,04	0,69	79
Programmes en milieu scolaire	0,10	0,05	0,19	52	0,20	0,03	0,28	79
Programmes de traitement de la malnutrition	0,24	0,13	0,45	54	0,47	0,08	0,69	68
Transferts de ressources non assortis de conditions	0,20	0,12	0,38	53	0,43	0,03	0,53	81
Total	0,19	0,11	0,36	53	0,41	0,03	0,52	79

* La valeur de l'assistance comprend la valeur des transferts et les coûts associés aux transferts. Elle ne tient pas compte des coûts de mise en œuvre ni des coûts d'appui, qu'ils soient directs ou indirects.

8. Sa durée est un aspect important de l'assistance, qui en détermine l'intensité, les deux autres facteurs étant la valeur journalière de l'assistance, indiquée dans le tableau 5, et le nombre de bénéficiaires, dont il est rendu compte dans la partie II du présent rapport annuel sur les résultats (performance des programmes). Pour chaque domaine d'activité, cette durée est déterminée en fonction de la façon dont le programme est conçu et des objectifs arrêtés dans le plan stratégique de pays. Ainsi, la durée des programmes en milieu scolaire correspond généralement à la durée moyenne de l'année scolaire dans les pays où de tels programmes sont mis en place, tandis que l'assistance assurée à la faveur des activités organisées au titre des programmes saisonniers ou axés sur la résilience est souvent de plus courte durée. Au cours de la mise en œuvre, certains facteurs (difficultés d'accès, déficits de financement ou encore fermeture des points de distribution) peuvent avoir pour effet d'écourter l'assistance. Le tableau 6 récapitule le nombre moyen de jours d'assistance par bénéficiaire en 2022, par domaine d'activité.

TABLEAU 6: DURÉE MOYENNE DE L'ASSISTANCE FOURNIE, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EN NOMBRE DE JOURS)				
Domaine d'activité	Produits alimentaires	Transferts de type monétaire	Bons-produits	Moyenne
Création d'actifs communautaires et familiaux	78	71	34	73
Prévention de la malnutrition	109	183	156	112
Programmes en milieu scolaire	95	98	88	95
Traitement de la malnutrition	88	65		88
Transferts de ressources non assortis de conditions	163	151	117	157